POUR LA MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne - octobre 2024 - n°363 - 6 €

DOSSIER
État des lieux de la précarité en montagne

Urbanisme
ZAN : l'inquiétude monte parmi les élus

Forêt
Interview du président de la FNCOFOR

Assurances
Les collectivités inassurables ?

FUTURS DURABLES

LA MONTAGNE AU DÉFI

40e CONGRÈS

10-11 OCT 2024
SUPERDÉVOLUY

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

Anem 2024 - Création visuelle : Twenty hundred - Photos : © OT Devoluy - © Gontran Isnard

Édito

Frédérique Espagnac
Vice-présidente de l'ANEM,
sénatrice des Pyrénées-Atlantiques

Pour une montagne durable

C'est avec grand plaisir que je vous convie les 10 et 11 octobre à la station de Superdévoluy pour célébrer les 40 ans de l'ANEM. Depuis sa création, notre Association incarne et perpétue l'esprit d'union entre les représentants de tous les massifs ; union qui a conduit à l'adoption de la première loi montagne. Grâce à sa représentativité indéniable, elle s'est imposée comme un acteur incontournable de la politique de la montagne.

Plus que jamais, l'ANEM continue son action autour d'un double objectif : faire connaître et reconnaître la spécificité et l'identité de la montagne, d'une part, et, d'autre part, offrir un lieu de débats et d'échanges sur les grandes problématiques de développement, d'aménagement et de protection de la montagne.

Sur le thème « Nos futurs durables, la montagne au défi », ce 40e Congrès sera l'occasion de se projeter dans l'avenir. Face aux défis du changement climatique, de l'évolution des attentes des populations locales et des touristes, ainsi que du désengagement de l'État dans nos territoires, la montagne démontrera une fois de plus sa résilience et sa capacité d'adaptation.

> **« Grâce à sa représentativité indéniable, l'ANEM s'est imposée comme un acteur incontournable de la politique de la montagne. »**

L'essentiel

P. 3 Édito
L'éditorial de Frédérique Espagnac, vice-présidente de l'ANEM, sénatrice des Pyrénées Atlantiques.

P. 5 Actu
- Un décret facilite l'implantation de pharmacies dans les territoires sous-dotés.
- Le préfet des Alpes-Maritimes conditionne les permis de construire à la ressource en eau.

P. 6 L'écho des massifs
428 projets alimentaires territoriaux (PAT) étaient labellisés en avril 2023, dont de nombreux dispositifs en montagne qui participent au développement vertueux des territoires.

P. 7 Urbanisme
Une consultation menée par l'ANEM auprès des élus pointe leurs inquiétudes quant à la mise en œuvre de l'objectif zéro artificialisation nette.

P. 8 Les 40 ans de l'ANEM
Pascale Boyer dresse le bilan de ses deux années à la tête de l'Association alors qu'elle s'apprête à passer le relai à un nouveau président.

P. 15 Forêt
Le président des Communes forestières, Philippe Canot, demande une véritable politique nationale concernant la forêt et des personnels suffisamment nombreux pour répondre aux nouveaux besoins liés au changement climatique.

P. 16 Assurances
Depuis la très forte augmentation des aléas climatiques et les mouvements urbains dans les quartiers, les collectivités ont de plus en plus de difficultés à assurer leurs biens.

P. 18 Vie de l'ANEM
Lors du 40e congrès de l'ANEM les 10 et 11 octobre à Superdévoluy, trois tables rondes seront l'occasion de repenser l'avenir de la montagne en termes de tourisme, d'urbanisme et d'attractivité.

P. 10
DOSSIER

© Freepik

Précarité en montagne, un impensé ?

Au-delà de la situation des saisonniers, qui font souvent face à des difficultés économiques ou de logement, la dimension sociale reste peu explorée dans les territoires de montagne. S'appuyant sur une récente étude, commanditée par l'ANEM, et les regards de chercheurs, d'associations et d'élus, *PLM* dresse un état des lieux.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne – 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris – Tél. : 01 45 22 15 13
Directrice de la publication et de la rédaction : Marie-Annick Fournier
Rédaction : Grégoire Chevalier, Benoit Colboc, Dorothée Collet, Ève du Montant, Raphaëlle Pouradier Duteil, Jean-Marie Safra
Communication : Ève du Montant
Conception et réalisation graphique : Nathalie Wolff
Photos : droits réservés sauf crédits. Une de couverture : © François Deladerrière, Saint-Jean-de-Maurienne
Impression : L'Artésienne – 20, rue Tholozé, 75018 Paris. N° de commission paritaire : 0328G84199. ISSN : 0296-7987.
Abonnement : 57,23 €/11 numéros. Ce numéro a été tiré à 4 200 exemplaires. Dépôt légal à parution.
Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC.

Actu

Faciliter l'implantation de pharmacies dans les territoires sous-dotés

Un décret fixant les conditions de détermination des territoires au sein desquels l'accès aux médicaments pour la population n'est pas assuré de manière satisfaisante a été publié au *Journal officiel* le 7 juillet 2024, en application de l'ordonnance du 3 janvier 2018 sur la présence des pharmacies dans les territoires ruraux ou isolés.
Dans ces territoires, l'ordonnance prévoit que l'ouverture d'une officine dans une commune de moins de 2 500 habitants soit possible lorsque celle-ci est située dans un ensemble de communes contiguës dépourvues d'officine, sous deux conditions démographiques : l'une de ces communes recense au moins 2 000 habitants et toutes ensemble rassemblent au moins 2 500 habitants.
Les directeurs d'Agences régionales de santé fixent par arrêté la liste des territoires concernés dans leur région, sur lesquels pourront être prises « des mesures destinées à favoriser ou maintenir une offre pharmaceutique », en fonction de quatre critères :

- le classement du territoire en zone sous-dense ;
- la récurrence de la participation des officines du territoire au service de garde et d'urgence ;
- le nombre de pharmacies, au sein du territoire, exploitées par un seul pharmacien titulaire ;
- le nombre de pharmacies, au sein du territoire, exploitées par un seul pharmacien titulaire lorsque ce dernier est âgé de plus de 65 ans.

© Freepix

Cependant, le nombre d'habitants résidant dans ces territoires ne peut pas excéder un plafond fixé dans chacune des régions. Ce plafond est calculé en fonction de deux critères : la faible densité d'officines sur le territoire considéré et la part de la population du territoire qui doit effectuer un trajet routier dont la durée est supérieure à quinze minutes pour se rendre dans une officine.
Un arrêté également publié le 7 juillet 2024 précise les plafonds de population résidant dans un territoire au sein duquel l'accès aux médicaments pour la population n'est pas assuré de manière satisfaisante : 8 % en Auvergne-Rhône-Alpes, 4 % en Bourgogne-Franche-Comté, 18 % en Corse, 6 % dans le Grand Est, 8 % en Guadeloupe, 2 % à La Réunion, 1 % en Martinique, 4 % en Nouvelle-Aquitaine, 4 % en Occitanie et 3 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Alpes-Maritimes : conditionner le permis de construire à l'état de la ressource en eau

Le préfet des Alpes-Maritimes, Hugues Moutouh, a publié cet été un « Dire de l'État » relatif à la prise en compte de la disponibilité de la ressource en eau dans les documents d'urbanisme. Ce document vient expliquer aux élus locaux la façon dont l'État rendra son avis, obligatoire, sur les évolutions de leurs plans d'urbanisme.
Ceux-ci devront désormais inclure un bilan prévisionnel de l'équilibre entre l'offre et la demande de la ressource en eau. Et l'avis de l'État sera négatif si ce bilan montre que l'équilibre ne peut être assuré durablement. Cette mesure apporte une pierre aux actions du département visant à lutter contre les effets des épisodes de sécheresse. Les Alpes-Maritimes n'avaient en effet pas été épargnées en 2022 et 2023, avec un déficit pluviométrique descendu de -40 à -60 % par rapport à la moyenne des mesures depuis 1959, ce qui avait entraîné d'importantes restrictions d'eau et des problèmes d'approvisionnement. Malgré les pluies printanières qui ont abondé en partie les nappes phréatiques, la ressource reste sous surveillance.
Des travaux prospectifs anticipent également une baisse de 30 % des débits des cours d'eau du département d'ici 2050 et une baisse drastique du manteau neigeux d'ici la fin du siècle.

D'ici 2050,

le débit des cours d'eau pourrait baisser de

30 %

dans les Alpes-Martimes

L'écho des massifs

Le PAT, une initiative dynamique et solidaire

Issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires, à partir d'une réflexion collective des différents acteurs (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.), avec de nombreux exemples inspirants en montagne.

Jura

Le PAT Cœur de Jura

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
CŒUR DU JURA
ARBOIS • POLIGNY • SALINS

Dans cette communauté de communes (Arbois, Poligny et Salins), la sécurité alimentaire et le bien manger accessible à tous sont devenus une priorité collective. La mise en place du PAT en septembre 2021 est d'abord passée par un long temps de diagnostic du territoire (conditions de production, répartition des points de vente, habitudes des consommateurs) afin que l'ensemble des acteurs, y compris les habitants, soit au cœur du dispositif pour mieux lever les freins au développement des circuits courts.

Corse

Le PAT Fium'orbu Castellu

Financé à 50 % par le fonds montagne du comité de massif, ce PAT signé en 2019 ambitionne l'instauration d'un circuit alimentaire court, répondant à la demande locale pour fournir les repas de restauration collective dans plusieurs établissements de la communauté de communes Fium'orbu Castellu (cantines scolaires, EHPAD, etc.). Son cahier des charges privilégie une technique agricole qui pourra faire face aux épisodes de manque d'eau *via* la permaculture et l'aquaponie qui consomment 95 % d'eau en moins.

Massif central

Le PAT du massif du Sancy

Labellisé niveau 2 en 2024, le PAT du massif du Sancy a principalement ciblé son action autour de l'autonomie alimentaire et de la diversification des productions, mais aussi de l'amélioration des conditions socio-économiques des acteurs du système alimentaire ainsi que de la gestion des déchets et des ressources. Il entend ainsi résoudre une contradiction de taille : un territoire qui compte 364 exploitations agricoles mais sur lequel la majorité des produits alimentaires sont issus de l'importation.

Pyrénées

Le terroir à l'honneur

MANGER AUDOIS!

Afin de soutenir un terroir et les producteurs locaux, le département de l'Aude a mis au centre de ses actions ce PAT en octobre 2022. En impliquant les producteurs locaux mais aussi les élus ainsi que les citoyens dans un certain nombre d'événements et de prises de décisions, le département accompagne toute une transition à la fois agricole et alimentaire en faveur d'une offre de proximité saine et durable, avec par exemple la distribution de chèques alimentaires réservés pour faciliter l'accès aux circuits courts et produits locaux audois aux plus démunis.

Vosges

Le PAT du Pays de la Déodatie

PAYS DE LA Déodatie
Pôle d'Équilibre Territorial Rural

S'adapter au changement climatique tout en soutenant l'agriculture locale, telles sont les ambitions de ce PAT labellisé niveau 2 en 2024. Avec ses trois commissions thématiques (« agriculture et circuits courts », « restauration hors domicile et gaspillage » et « précarité et justice alimentaire »), de nombreuses actions ont pu être déployées. Parmi celles-ci, les cuisines centrales des hôpitaux et des EHPAD du territoire proposent à leur personnel et résidents un menu 100 % local.

Alpes

Le partenariat à l'œuvre

Les PAT de la communauté de communes Alpes Provence Verdon, de Provence Alpes Agglomération et de la commune de Jausiers ont décidé de collaborer afin de mieux répondre à des volontés communes : la valorisation de l'identité géographique et culturelle d'un territoire de montagne à travers son agriculture et le développement de l'écotourisme. Cette réflexion collective a permis d'aboutir à la mise en place d'une stratégie pluriannuelle entre leurs différents partenaires.

Urbanisme

ZAN : les élus expriment leur inquiétude

© Unsplash

↖ Zonza (2A)

Dans le cadre de la loi Climat et résilience, le gouvernement a fixé un objectif ambitieux : atteindre l'objectif zéro artificialisation nette des sols (ZAN) d'ici 2050, avec une première étape intermédiaire consistant à réduire de moitié la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031.

La loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023, ainsi que les décrets d'application publiés en décembre 2023, ont introduit des ajustements pour accompagner les collectivités dans cette transition. Ces mesures visent à faciliter la territorialisation des objectifs du ZAN et à renforcer l'accompagnement des élus locaux. Malgré ces efforts et alors que les schémas régionaux doivent intégrer cette nouvelle exigence d'ici novembre 2024, une consultation menée par l'ANEM en début d'année a révélé plusieurs défis auxquels les élus sont confrontés dans la mise en œuvre du ZAN.

76 % des élus interrogés ont exprimé leur inquiétude face à un manque d'information claire sur leurs droits et les ressources disponibles pour mettre en œuvre les objectifs du ZAN. Cette situation complique leur participation à l'élaboration des documents de programmation, comme les PLU et SCoT, essentiels pour traduire ces objectifs en actions concrètes. De plus, 73,5 % des répondants ne sont pas informés de l'existence des Conférences régionales de gouvernance ZAN. En outre, 65 % des élus se sentent insuffisamment impliqués dans le processus de décision, ce qui limite leur capacité à contribuer efficacement.

Enfin, la consultation a révélé un écart significatif entre les règles strictes du ZAN et les réalités locales des communes de montagne. Bien que ces territoires aient déjà démontré leur gestion économe de l'artificialisation des sols – la loi Montagne étant pionnière sur le sujet –, ils rencontrent aujourd'hui des difficultés pour concilier les exigences du développement durable avec leurs besoins spécifiques. Les élus locaux ressentent également une injustice, se sentant pénalisés pour les excès d'artificialisation commis par d'autres collectivités. Cette situation souligne l'urgence d'introduire davantage de flexibilité et de fournir un soutien mieux adapté aux particularités des communes de montagne.

Concernant la garantie communale d'un hectare, 85 % des élus ont exprimé leur attachement à ce dispositif qui offre une certaine flexibilité dans la gestion de leur territoire. Toutefois, les communes placées sous le régime du Règlement national d'urbanisme (RNU) sont exclues de ce dispositif, à moins d'adopter une carte communale qui représente un coût financier et en ingénierie considérable pour elles. Cette contrainte rend la garantie communale insuffisante pour inciter ces communes à s'engager dans cette démarche.

En résumé, les défis révélés par la consultation mettent en lumière la nécessité d'intensifier les efforts en matière de formation, de soutien technique et de révision des politiques d'urbanisme pour les adapter aux spécificités locales. Une approche plus flexible et mieux adaptée aux réalités de terrain est indispensable pour surmonter les obstacles actuels et progresser efficacement vers l'objectif de zéro artificialisation nette des sols.

Pour consulter les résultats complets de cette consultation, scannez le QR code ci-contre :

Les 40 ans de l'ANEM

Pascale Boyer : « Soyons fiers de l'âge de l'ANEM »

© DR

Pour célébrer les 40 ans de l'Association, *PLM* a donné la parole à tous ses présidents successifs. Ce mois-ci, Pascale Boyer revient sur son action et exprime sa confiance en l'avenir de la montagne et de l'ANEM.

Que retenez-vous de vos deux années de présidente de l'ANEM ?

Pascale Boyer : Il y a plus de dix ans, je lisais déjà le journal de l'ANEM avec une grande attention mais jamais je n'aurais pu imaginer alors que je serai un jour la présidente de l'Association. Pour moi, cela a été magique de pouvoir représenter les élus de la montagne auprès des plus hautes instances. Je remercie mes deux collègues de l'exécutif, Frédérique Espagnac et Jean-Pierre Vigier. Je remercie aussi les collaborateurs de l'ANEM et notre déléguée générale, Marie-Annick Fournier, ainsi que les élus et les partenaires de l'ANEM sans lesquels rien ne serait réellement possible.

Comment peut-on encore améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'ANEM ?

P. B. : Aujourd'hui, nous travaillons beaucoup avec le gouvernement français et avec le Parlement mais je pense qu'il est nécessaire que nos spécificités montagnardes puissent être portées au niveau européen parce que c'est aussi à Bruxelles et à Strasbourg que beaucoup se joue. C'est un positionnement qui nous permettrait d'échanger et de partager nos idées ainsi que nos actions sur certaines de nos problématiques, comme celle du loup ou celle des politiques agricoles. Nous pourrions avoir une parole et des positions communes.

> « Il est nécessaire que nos spécificités montagnardes puissent être portées au niveau européen. »

Quel est le problème majeur auquel vous avez été confrontée durant votre présidence de l'ANEM ?

P. B. : Ces deux années ont été particulièrement intenses sur des sujets très divers. Nous nous sommes notamment retrouvés face à la crise énergétique, aux difficultés de l'agriculture, du logement, de la prédation, du zéro artificialisation nette ou du ski-bashing…

Avec le recul, de quoi êtes-vous la plus fière ?

P. B. : Nous avons gagné des batailles, nous en avons perdu, nous en avions encore à gagner et tout a été brusquement stoppé avec la dissolution alors que de nombreux dossiers n'avaient pas encore abouti. Je suis néanmoins fière que nous ayons réussi à faire entendre nos spécificités de montagne aux ministres en charge de la vie sur nos territoires et à agir pour le développement économique de nos territoires. Ainsi, nous avons pu valoriser la petite hydroélectricité avec la reconnaissance de l'intérêt public majeur. Nous avons obtenu des avancées dans le nouveau PNA loup ainsi que sur la mise en œuvre du ZAN avec la garantie rurale. Nous sommes souvent intervenus pour le maintien

© ANEM – B. Gouhoury

Souvenir du 38e Congrès
à Pont-de-Salars (12)

des classes dans nos écoles de montagne. Et bien sûr, je n'oublie pas l'obtention des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030 que l'ANEM a fortement soutenue depuis le début de la candidature. C'est une belle opportunité pour le massif des Alpes mais aussi pour l'ensemble de nos montagnes. Cela permet d'afficher que l'activité de sports d'hiver en France n'est pas terminée et que nous travaillons à la rendre respectueuse de l'environnement.

Quelles sont les principales difficultés auxquelles la montagne va être confrontée au cours des prochaines années ?

P. B. : Malheureusement, durant ces deux ou trois dernières années, les catastrophes naturelles se sont multipliées. Cela génère notamment des problèmes d'accessibilité au niveau des routes. Cet hiver, nous l'avons encore vu, par exemple, dans la vallée de la Maurienne ou pour se rendre à Risoul. Cela éprouve également de façon dangereuse notre agriculture de montagne. Il va falloir que nous intensifiions très rapidement le travail engagé pour, déjà, partager le risque sur un bassin versant et trouver les financements de prévention et de reconstructions pérennes.

Vous pensez qu'il est possible de mieux prévenir ces catastrophes naturelles ?

P. B. : Il faut déjà adapter la loi sur l'eau : en autorisant de curer les rivières et en entretenant la végétation sur leurs rives. Je pense aussi à la préservation de la ressource en eau. La montagne a toujours été le château d'eau de la France mais elle est de plus en plus touchée par la sécheresse, même si la situation est un peu meilleure cette année. Il est donc tout aussi important de construire des réserves collinaires qui peuvent servir à de nombreux usages dont les activités agricoles et l'alimentation en eau potable de certains villages.

La montagne quatre saisons est-elle une solution qu'il faut encourager ?

P. B. : Tout à fait. Déjà, il faut arrêter le ski-bashing qui n'a pas lieu d'être. On le voit bien cette année avec l'enneigement qui a été exceptionnel dans certains massifs. Il faut parallèlement adapter les saisons, tenir compte du changement climatique et travailler sur les activités touristiques possibles en les diversifiant, travailler sur les mobilités et tout ce qui concerne la production d'énergies renouvelables, sur les déchets, sur la rénovation énergétique de nos bâtiments touristiques sans oublier l'habitat à l'année. Tout cela pour accueillir de nouveaux actifs grâce à une accélération des couvertures très haut débit et fibre sur lesquelles il reste à faire et qui permettrait de développer ce tourisme quatre saisons. Pour l'heure, nous nous rendons bien compte que les commerces de proximité, les restaurateurs et les hébergeurs ne peuvent rester ouverts toute l'année, par manque d'activité lors des intersaisons.

Êtes-vous résolument optimiste pour l'attractivité de la montagne ?

P. B. : Oui. D'autant que les conditions climatiques sont tout de même encourageantes avec des températures souvent plus agréables qu'ailleurs. Nos territoires sont encore tempérés et nous apportent un peu de fraîcheur ce qui, de nos jours, est plutôt recherché. De plus, en montagne, l'environnement et la qualité de vie sont tellement préservés que les personnes qui pourront venir s'installer dans nos territoires le feront avec plaisir. Raison supplémentaire pour encore et toujours se battre pour le maintien des services publics et l'accès aux soins.

Êtes-vous tout autant optimiste pour l'avenir de l'ANEM ?

P. B. : Tout à fait, parce que notre Association est pleine de vie et qu'elle prouve tous les jours qu'elle conserve la même utilité que celle démontrée au cours de son histoire. L'ANEM est un bien précieux pour toujours faire entendre les spécificités de la montagne et ses problématiques comme tous les anciens présidents l'ont fait depuis quarante ans.
Soyons fiers de son âge, l'âge mûr, et je souhaite une très belle et longue vie à l'ANEM.

DOSSIER

Quel état des lieux pour la précarité en montagne ?

Dépendance au tourisme, pluriactivité, éloignement des centres urbains, difficultés d'accès à la formation… les territoires de montagne cumulent des contraintes qui peuvent conduire à une précarisation de leurs habitants. Une situation qui n'est cependant pas uniforme selon les massifs et qui se traduit par des dynamiques différentes sur chaque territoire, dans lesquels les élus locaux tentent d'accompagner aux mieux leurs concitoyens les plus exposés.

Se questionner sur la précarisation en montagne revient souvent à s'intéresser à la question du travail saisonnier et plus particulièrement à la question de l'accès au logement des travailleurs saisonniers, dans un contexte de prix particulièrement élevés dans les stations de ski. Mais la précarité en montagne pose des questions plus larges et reste encore peu explorée.

Une récente étude lancée par l'ANEM vise à rectifier ce manque de données objectives sur les situations de précarité dans les massifs français, en fournissant différents chiffres sur la précarisation des conditions de travail, le taux de chômage, le niveau de vie et de pauvreté des ménages. Ces données permettent de mettre en évidence des similitudes qui traversent l'ensemble des territoires de montagne, avec une part d'actifs en contrats instables ou à temps partiels supérieure à la moyenne nationale. Concernant les contrats instables, la moyenne des intercommunalités en zone de montagne se situe ainsi à 14,2 % des actifs, contre 13 % en moyenne dans les intercommunalités hors zone de montagne. Les temps partiels sont également plus nombreux en zone de montagne, avec 18,5 % des actifs, contre 16,3 % hors zone de montagne. Sur la question du taux de chômage, l'étude précise également que « La zone de montagne présente un taux de chômage significativement et structurellement supérieur à celui observé dans les territoires hors montagne. » L'évolution des demandeurs d'emploi sur la période 2007–2022 a également subi dans ces territoires une progression « très intense et supérieure de 10 points à la tendance observée dans les territoires hors montagne (+ 63 % contre + 53 %) », note l'étude, en soulignant cependant une « véritable embellie depuis la crise sanitaire », le nombre de demandeurs d'emploi ayant connu une baisse significative partout sur le territoire français et également dans les massifs.

Quelques chiffres

Actifs en contrats à temps partiels

18,5 %
dans les territoires de montagne

16,3 %
hors zone de montagne

Actifs en contrats instables

14,2 %
dans les territoires de montagne

13 %
hors zone de montagne

© Freepik

Une montagne à deux vitesses

Mais, si ces chiffres témoignent de dynamiques observables sur l'ensemble des territoires de montagne, leur analyse, massif par massif, permet de se rendre compte de situations très disparates et de l'existence d'une montagne à deux vitesses. Une disparité s'observe notamment sur la question des contrats instables, particulièrement présents dans les territoires liés au tourisme du ski, comme la Haute-Savoie, la Savoie, les Hautes-Alpes et les Pyrénées. Dans certains de ces secteurs, la part des actifs en contrats instables dépasse ainsi les 25 %. À l'inverse, dans les territoires frontaliers, comme le Genevois français ou les Alpes-Maritimes, les contrats instables semblent moins présents, comme dans une large part du Massif central et du nord de la Corse. En observant le détail des temps partiels, massif par massif, certaines disparités s'observent également. Alors que la part d'actifs travaillant avec ce type de contrat s'élève à plus de 19 % dans les Alpes, le Massif central et les Pyrénées, et à plus de 18 % dans le Jura, elle n'est que de 10,7 % en Corse. Concernant le taux de chômage, les écarts entre les massifs sont moins marqués, avec des chiffres qui varient (pour 2020) entre 9,5 % dans les intercommunalités des Alpes, 10,1 % dans le Jura, 10,9 % dans le Massif central, 11,1 % en Corse, 11,9 % dans les Vosges et de 13 % dans les Pyrénées, où s'observe le taux de chômage le plus élevé des territoires de montagne métropolitains. L'étude, qui intègre également les départements d'Outre-mer, fait cependant état de chiffres nettement supérieurs dans ces territoires, avec des taux de chômage qui atteignent 28,9 % en Guadeloupe, 22,3 % en Martinique et 31,2 % à La Réunion, bien loin de la moyenne nationale du taux de chômage, qui s'établissait en 2020 à 12,7 %. Enfin, autre indicateur mesuré par l'étude, le niveau de vie souligne également des situations disparates selon les massifs. Les habitants installés dans les Alpes du Nord, le nord-est du Massif central et les territoires frontaliers semblent profiter d'une situation plus favorable que les habitants des Alpes du Sud, du secteur oriental des Pyrénées ou du secteur ouest du Massif central. Une répartition géographique qui revêt logiquement les mêmes tendances que la répartition du taux de pauvreté dans les territoires de montagne, avec une proportion de ménages vivant sous le seuil de pauvreté plus importante dans les Pyrénées-Orientales, le sud du massif alpin, la Corse et la partie nord du Massif central.

Une analyse territoriale complexe

Taux de chômage, évolution du nombre de demandeurs d'emploi, taux de pauvreté… Collectées à l'échelle nationale, ces données sont parfois difficiles à recueillir quand il s'agit de délimiter un territoire ou un massif précis. C'est pourquoi l'étude de l'ANEM se base sur les données collectées au niveau des intercommunalités, en comparant les chiffres issus des intercommunalités en zone de montagne et hors zone de montagne. Certaines données nécessitent également une analyse plus fine quand on les interprète au niveau local, les dynamiques entourant ces chiffres pouvant refléter des réalités différentes de l'échelle nationale. C'est le cas notamment du taux de chômage, dont l'étude souligne que « la progression […] dépend beaucoup plus de la dynamique démographique, notamment de celle de la population active, que de la dynamique économique. » Ainsi, dans certains territoires à la croissance démographique très dynamique, la création d'emplois ne suffira pas nécessairement à répondre aux besoins de tous les actifs présents sur le territoire. Un taux de chômage important, ou tout du moins supérieur à la moyenne nationale, ne sera donc pas forcément synonyme de difficultés économiques. En outre, comme le souligne l'étude, la création d'emplois à destination des cadres supérieurs, dans « un environnement massivement peuplé de populations à faible niveau de qualification », n'entraînera pas forcément de dynamique en termes de baisse du taux de chômage, souligne l'étude.

Aux sources de la précarité

De multiples facteurs sont en jeu pour expliquer les causes de la précarité susceptible de toucher certains habitants installés dans des territoires de montagne, entre contraintes géographiques et réformes du marché du travail.

Territoires souvent isolés, éloignés des centres urbains et de leurs offres d'emploi, mais également loin des centres de formation permettant de gagner en qualification, les massifs montagneux présentent des spécificités géographiques qui peuvent, dans certains cas, faire basculer certains habitants dans une forme de précarité. Selon les indicateurs issus de l'étude commanditée par l'ANEM, les territoires de montagne présentent également des spécificités en matière de contrats instables et à temps partiels, dont la part au sein des actifs est supérieure à la moyenne nationale. Une donnée qui peut notamment s'expliquer par l'ancrage important de la pluriactivité dans ces territoires, où nombre de travailleurs exercent historiquement des emplois saisonniers. Dans les massifs qui ont vu se développer le ski à partir des années 1960, beaucoup d'actifs alternent des contrats en station de ski en hiver et un contrat estival, sur ce même territoire ou ailleurs, dans les domaines du tourisme, de l'artisanat ou de l'agriculture. Mais selon la chercheuse Hélène Tallon, spécialiste de la question de la précarité dans les espaces ruraux, la corrélation ne s'établit pas nécessairement entre pluriactivité et précarité. « Quand il existe un travail salarié et saisonnier bien installé, comme c'est le cas par exemple dans les Alpes du Nord, avec les stations de ski, alors la précarité est moins importante à l'échelle du territoire, explique-t-elle. À l'inverse, quand il s'agit d'un travail saisonnier plus diffus et moins attractif, on peut observer des situations plus précaires ». Autre facteur pouvant expliquer certaines situations de précarité : la désindustrialisation, qui laisse sur certains territoires un vide d'emploi, parfois difficile à combler. « Les zones qui ont connu une activité industrielle sont celles qui souffrent le plus », note la chercheuse.

> **« L'arrivée d'urbains, qui occupent souvent des postes qualifiés, représente aujourd'hui un vrai moteur de création d'emplois. »**
>
> Hélène Tallon, chercheuse

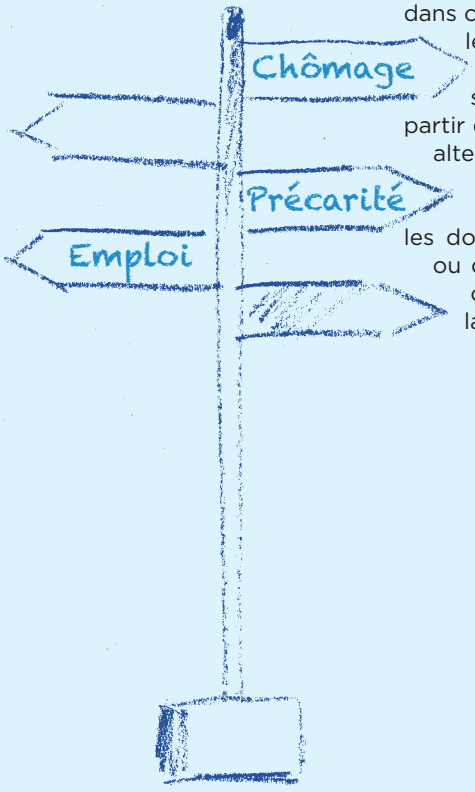

Réformes de l'assurance chômage

Selon elle, un autre facteur peut également expliquer l'évolution de la précarité dans ces territoires de montagne, où le travail saisonnier est important : les réformes successives du marché du travail des dernières décennies, qui modifient notamment l'accès à l'indemnisation chômage. « Les réformes de l'assurance chômage qui se sont succédé et qui prévoient une plus longue période de travail pour donner droit à une indemnisation, ont eu un impact important sur le travail saisonnier, explique-t-elle. La précarisation a pris une dimension institutionnelle qu'elle avait peu avant, ce qui devrait se voir d'autant plus dans les zones de montagne où le travail saisonnier est important ». En matière d'emploi, d'autres dynamiques s'observent également dans les massifs français, avec l'installation d'urbains dans ces territoires. Ce phénomène, à l'œuvre historiquement dans les territoires de montagne, s'est renforcé depuis la crise sanitaire qui a servi de déclencheur à de nombreux urbains pour changer de cadre de vie. « Dans les territoires de montagne, l'arrivée d'urbains, qui occupent souvent un poste qualifié, est une donnée importante car elle représente aujourd'hui un vrai moteur de création d'emplois », souligne la chercheuse.

Interview

« Pour les publics les plus précaires, il existe de nombreux freins à lever avant de se former »

Créée il y a 60 ans à Autrans, dans le Vercors, l'Association de formation des ruraux aux métiers du tourisme (AFRAT) s'est donnée pour mission depuis sa fondation d'offrir la possibilité aux habitants de montagne de vivre et de travailler sur leur territoire. Martine Chaligné, sa directrice, revient sur les enjeux qui entourent aujourd'hui les questions de la formation.

Martine Chaligné
Directrice de l'AFRAT

Pour quelles raisons l'AFRAT a-t-elle été créée en 1965 ?

Martine Chaligné : À l'époque, il s'agissait de répondre à l'exode rural et de faire en sorte que le tourisme puisse permettre aux agriculteurs de vivre dignement sur leur territoire, pour répondre à la précarisation des exploitations.

Comment l'AFRAT fonctionne-t-elle aujourd'hui ?

M. C. : Nous travaillons sur plusieurs thématiques, parmi lesquelles la valorisation des produits autour de la cuisine, les activités de pleine nature, ou encore la formation au métier de gardien de refuge, en partenariat avec l'ISTHIA (Université de Toulouse – Jean Jaurès), sur lesquelles nous proposons des formations professionnelles. Depuis ses débuts, près de 50 000 personnes ont été formées par l'AFRAT.

Comment la formation peut-elle répondre à l'enjeu de la précarité en montagne ?

M. C. : L'AFRAT accompagne des adultes en reconversion ou qui souhaitent développer un projet d'entreprise. Mais il manque aujourd'hui dans les territoires de montagne des centres de formation qui puissent répondre aux besoins des personnes les moins qualifiées et les plus précaires. Pour les publics les plus précaires, il existe de nombreux freins à lever avant de se former : la question du logement, de la mobilité ou de l'accès à certains services. À cela s'ajoute le fait qu'il leur faudra souvent se déplacer dans les centres urbains pour avoir accès à la formation, ce qui n'est pas toujours possible pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, qui sont au RSA ou qui n'ont pas de système de garde pour leurs enfants.

Quelles seraient les solutions qui permettraient à ces publics précaires de se former pour accéder à un emploi ?

M. C. : Il faudrait commencer par mieux prendre en compte la précarité dans les territoires de montagne, de la même façon qu'elle est prise en compte dans les zones urbaines, avec une approche globale. Pour former ces personnes qui ont des difficultés à vivre, il est important d'être dans une démarche de proximité et d'être au plus proche de ces publics, pour espérer lever les contraintes qui pèsent encore sur leur accès à la formation.

Une aide à l'international

Si la question de la précarité et du niveau de vie des habitants des territoires de montagne français est une réalité, ces questions se posent évidement aussi dans de nombreux massifs du monde. Depuis 2004, l'AFRAT s'est ainsi lancée dans différentes actions de développement par le tourisme, pour permettre aux habitants de vivre de cette activité. C'est le cas notamment au Burkina Faso, en Palestine et en Arménie, où l'AFRAT travaille avec des partenaires locaux au développement d'un itinéraire pédestre et de services touristiques, avec le soutien de l'Office de tourisme Hautes-Terres de Provence.

> **« Il manque aujourd'hui dans les territoires de montagne des centres de formation qui puissent répondre aux besoins des personnes les moins qualifiées et les plus précaires. »**

Sur le terrain, venir en aide aux plus précaires

En première ligne face aux difficultés que peuvent rencontrer leurs concitoyens confrontés à des situations de précarité, les élus locaux tentent de répondre à ces situations compliquées, notamment dans les départements les plus touchés, comme les Pyrénées-Orientales ou les Alpes du Sud.

Situé sur les contreforts des Pyrénées, le Couserans fait partie de ces territoires de montagne dans lesquels la précarité est ancrée de façon importante et de façon historique. Avec 30 000 habitants et 94 communes, ce territoire qui rassemble 18 vallées affiche ainsi un taux de chômage dans la population active qui atteint les 15,7 %, avec une part importante de chômeurs de longue durée. Et selon les derniers chiffres de l'INSEE, le taux de pauvreté atteint 22,3 % de la population. « Nous savons qu'il existe une précarité importante et historique sur le territoire, mais ces chiffres nous ont catastrophés. Le Courserans est le parent pauvre de l'Ariège », observe Jocelyne Fert, vice-présidente de la communauté de communes Couserans-Pyrénées, en charge de l'action sociale, de la santé et de la solidarité. En cause, différents facteurs, liés notamment à l'enclavement du territoire, mais également à la disparition de l'industrie papetière dans le secteur et à la fermeture des usines de vêtements, qui généraient des emplois dans les différentes vallées.

Sur le territoire, les élus tentent de trouver des solutions pour répondre aux situations difficiles que peuvent traverser leurs concitoyens, comme l'explique Jocelyne Fert : « Nous essayons d'agir à différents niveaux au travers notamment de la maison France Services itinérante, qui permet d'accompagner les habitants, mais également grâce au dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée », qui permet de créer des entreprises à but d'emploi pour embaucher ces personnes éloignées du marché du travail sur des emplois non-concurrentiels.» Pour mieux appréhender les problématiques du territoire, la communauté de communes a également intégré la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU), qui fait notamment appel au travail de chercheurs, pour saisir « les mécanismes de précarisation ». « Ce travail va nous permettre de nourrir nos décisions pour la suite », précise Jocelyne Fert.

Les associations, un maillon essentiel

Dans les Hautes-Alpes, « un territoire rural et de montagne qui a connu la plus forte croissance du nombre de bénéficiaires du Revenu de solidarité active au niveau régional » ces dernières années, précise le département, des actions sont également mises en place depuis 2019 pour accompagner les habitants en situation difficile, *via* un plan de lutte contre la pauvreté, en lien avec l'État. Plusieurs actions ont été déployées, avec des ateliers d'aide au retour à l'emploi, des chantiers d'insertion et d'une aide à la mobilité, pour accompagner les personnes en situation de précarité dans l'obtention de leur permis de conduire, en les préparant notamment à l'obtention du Code de la route de façon individualisée. Des actions solidaires que l'on retrouve également dans le monde associatif qui se mobilise pour aider les plus précaires. C'est le cas notamment de l'association Habitat et Humanisme, présente dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence afin d'aider les personnes en difficultés à trouver un logement, ou de l'association BATIR, qui accompagne les jeunes, pour trouver un logement et s'insérer socialement.

Dans le Couserans (09),

le taux de pauvreté atteint

22,3 %

de la population

© DR

Forêt Interview

« Il est nécessaire de créer une cellule d'anticipation du changement climatique »

Philippe Canot

Président de la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR)

Maire de Sécheval, dans les Ardennes, depuis 1983, Philippe Canot a été élu président de la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) le 26 février 2024. Il est également à la tête d'une forêt communale de 320 hectares et président d'un syndicat forestier intercommunal de 1 200 hectares.

Avec le dérèglement climatique, n'a-t-on pas encore plus besoin des forêts ?

Philippe Canot : Je suis persuadé que la forêt est en train de prendre une place prépondérante dans notre société. Et je dis très souvent que la lutte contre le réchauffement climatique passera par les océans mais aussi, inévitablement, par les forêts. Tout le monde en a conscience aujourd'hui même dans les villes où on fait de la revégétalisation. Et en montagne aussi bien sûr où le réchauffement des sols est indéniable et où beaucoup de bois sont malades.

Comment les forêts françaises vont-elles évoluer ?

Ph. C. : On constate une dégradation mais personne ne sait scientifiquement et exactement ce qu'il va se passer. Dans de nombreux massifs montagneux, on est en-dessous du taux de reprise de 80 % qui implique que, lorsque vous plantez cent arbres, il faut qu'il y en ait quatre-vingts qui vivent encore au bout de cinq ans sous peine de devoir rembourser les subventions.
Il est vraiment nécessaire que soit créée une cellule d'anticipation au changement climatique.

Les nouvelles essences garantissent-elles un avenir aux forêts en montagne ?

Ph. C. : Il faut que nous ayons la possibilité d'essayer ces nouvelles essences et qu'elles puissent s'adapter au climat. Autre point complémentaire : de quels bois aurons-nous besoin demain pour faire des meubles, pour faire des palettes…
On doit continuer à y réfléchir tous ensemble, afin de chercher à savoir ce qu'on récoltera dans trente ans dans nos forêts et ce qu'on pourra en faire.

Avez-vous d'autres préoccupations en tant que président de la Fédération nationale des Communes forestières ?

Ph. C. : Nous avons des craintes concernant nos futures capacités financières à mener des actions utiles à nos forêts.
L'ONF (Office national des forêts) dépend des ressources de l'État et puis, dans nos communes, si les finances publiques obligeaient à rogner sur le plan de relance ou à l'interrompre, ce serait catastrophique.

Quand on dit que le bois est au cœur de l'économie verte et capital à la transition écologique, qu'est-ce que cela signifie exactement ?

Ph. C. : On sait tous que le puits de carbone est quelque chose de particulièrement important. De surcroît, la base de notre attention, c'est la règle des trois « S » : la substitution, la séquestration et le stockage.
La substitution, c'est l'énergie ; la séquestration, c'est le puits de carbone ; et le stockage, ce sont les produits du bois.

Que pensez-vous du rapport de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable sur « la mise en gestion durable de la forêt française privée » ?

Ph. C. : La forêt privée est morcelée comme de la dentelle. Il y a une multitude de propriétaires et une multitude de petites parcelles sur lesquelles on ne peut pas faire de plans de gestion pour 5 000 m² de forêt. Cela doit forcément passer par des regroupements de propriétés privées mais c'est un travail de longue haleine avant de parvenir à faire changer les mentalités.

Assurances

Les collectivités territoriales sont de plus en plus vulnérables

Le sénateur de Meurthe-et-Moselle, Jean-François Husson, a présenté en mars dernier les résultats de sa mission sur les problèmes assurantiels des collectivités. Son rapport propose des solutions pour revitaliser ce marché tout en rétablissant un dialogue constructif entre assureurs et collectivités.

© Unsplash

Face à des risques plus nombreux et plus coûteux (risques climatiques, mouvements sociaux violents), les collectivités territoriales éprouvent des difficultés croissantes pour obtenir les assurances nécessaires à la protection de leurs biens et des services publics essentiels. Une consultation en ligne révèle ces constats alarmants : 24 % des collectivités ayant lancé un appel d'offres depuis janvier 2023 n'ont pas eu de réponse. De plus, 48 % signalent une détérioration de leurs relations avec les assureurs au cours de ces dix dernières années, une tendance particulièrement marquée pour celles de plus de 10 000 habitants. Enfin, depuis janvier 2023, 20 % des collectivités ont vu leurs contrats résiliés par les assureurs, souvent avec des préavis trop courts pour lancer un nouvel appel d'offres.

Jean-François Husson, agent d'assurances de profession, attribue l'ensemble de ces difficultés à la forte concentration du marché des assurances qui limite le choix des collectivités territoriales et les soumet aux décisions des assureurs. Entre 2017 et 2022, les primes d'assurance ont chuté de 18 %, passant de 470 millions d'euros à 385 millions d'euros, en dépit de l'augmentation des sinistres. Les collectivités doivent en effet affronter des risques de plus en plus fréquents et onéreux, tels que les événements climatiques extrêmes, qui mettent en lumière les faiblesses du marché assurantiel des collectivités et menacent sa viabilité à long terme. Selon les projections, les indemnisations pour les événements climatiques pourraient atteindre 143 milliards d'euros entre 2020 et 2050, soit 69 milliards de plus que sur la période 1989–2019. Le rapport Husson propose quinze recommandations, autour de quatre axes majeurs : permettre à de nouveaux acteurs d'entrer sur le marché de l'assurance pour garantir la concurrence, accompagner les collectivités dans une meilleure connaissance de leur patrimoine et des risques auxquels elles sont exposées, sécuriser les conditions de passation des marchés publics d'assurance et, enfin, élargir l'intervention de l'État en dernier ressort pour soutenir les collectivités en difficultés extrêmes.

« Il faut que les assureurs reviennent sur le terrain »

Chargé d'une mission sur le sujet par le gouvernement, le maire de Vesoul, Alain Chrétien, propose d'intégrer profondément la culture du risque dans le fonctionnement de nos collectivités afin notamment de lever les inquiétudes du côté des assureurs et de montrer que les élus ont à cœur de limiter au maximum les risques, en amont, par une politique de prévention. Alain Chrétien estime aussi qu'il est nécessaire d'associer davantage les assureurs au niveau de la commune pour leur permettre de comprendre quelles sont les contraintes des élus : « Il faut que les assureurs reviennent sur le terrain ». Dans une interview à la presse régionale, Dominique Faure, alors ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, avait ajouté : « Nous allons probablement retenir cet encouragement des collectivités à se positionner sur ce qu'elles assurent et ce qu'elles auto-assurent ».

Interview

« Nous avons tendance à payer plus pour une couverture moindre »

Pour l'élu jurassien, certaines communes en sont réduites à croiser les doigts en espérant qu'il n'y aura pas de gros pépins.

Patrick Genre
Maire de Pontarlier
et président de l'Association
des maires du Doubs

Rencontrez-vous des problèmes d'assurances dans la gestion de votre ville ?

Patrick Genre : Nous avons dû renégocier notre contrat et revoir le périmètre de certaines assurances pour en limiter l'impact budgétaire. Résultat : des augmentations de l'ordre de 15 ou 30 %, ce qui n'est pas négligeable mais c'est loin des 200, 300 ou 400 % de hausses qui sont imposées à d'autres. Je préside l'Association des maires du Doubs qui représente 570 communes et les situations sont très variables d'une collectivité à l'autre. Certaines communes connaissent des résiliations *sine die* de leurs contrats d'assurances. D'autres sont en très grandes difficultés.

Où se situent les principales évolutions dans la couverture assurantielle ?

P. G. : Globalement, nous avons tendance à payer plus pour une couverture moindre. Pour ne pas voir leur facture exploser, certaines collectivités, petites et grandes, ont dû sortir un certain nombre de biens de leurs garanties anciennes. En conséquence, à partir du moment où elles ne peuvent plus assumer financièrement le coût des assurances, elles courent de vrais risques. Cela pose des problèmes importants, budgétaires mais aussi juridiques.

Comment font ces communes ?

P. G. : Déjà, certaines d'entre elles n'avaient plus du tout d'assureur et nombreuses sont celles qui ont décidé de retravailler la couverture assurantielle des biens et des personnes ; en croisant les doigts et en espérant qu'il n'y aura pas de gros pépins, de gros sinistres.

Depuis janvier 2023,
20 %
des collectivités

ont vu leurs contrats résiliés par les assureurs

Quels sont les principaux points qui mettent les collectivités en danger ?

P. G. : Ce sont bien souvent les aléas climatiques mais le Covid et les émeutes, il y a un an dans les quartiers, ont encore aggravé la situation. De surcroît, les communes courent des risques très spécifiques du fait de leur situation géographique. Il va falloir que les préconisations du rapport Husson soient urgemment prises en compte. Elles sont d'ailleurs activement partagées par plusieurs associations dont l'ANEM.

Comment envisagez-vous l'avenir par rapport à tout cela ?

P. G. : Cela ne peut être que par la défense des collectivités au niveau national, parce qu'en local, nous n'avons aucun pouvoir sur ce plan-là. Un maire seul ne peut rien. Toutes les associations d'élus se sont fédérées. Il faut qu'elles interviennent ou qu'elles continuent d'intervenir auprès des assureurs et du gouvernement. D'autant que les aléas climatiques sont censés perdurer.

> **« Pour ne pas voir leur facture exploser, certaines collectivités, petites et grandes, ont dû sortir un certain nombre de biens de leurs garanties anciennes. »**

Pour consulter la synthèse de la mission d'information sur les problèmes assurantiels des collectivités territoriales, scannez le QR code ci-contre :

Vie de l'ANEM

Congrès de l'ANEM : trois tables rondes pour repenser l'avenir de la montagne

Les 10 et 11 octobre, à Superdévoluy dans les Hautes-Alpes, pour la 40e édition du Congrès et les 40 ans de l'Association, les débats en plénière confronteront les regards d'élus et d'experts à la mise en perspective de chercheurs sur les grandes adaptations dont doivent se saisir les territoires de montagne.

❶ Nos futurs durables : la carte tourisme

↳ Le jeudi 10 octobre de 14h45 à 16h15

Les sports d'hiver sont le poumon économique de la montagne. Ils sont créateurs d'emplois et de richesses, font vivre de nombreux territoires et façonnent de nombreux aspects de la vie en montagne : la pluriactivité et la saisonnalité, l'aménagement du territoire et les équipements liés à l'activité touristique. Ils participent également au rayonnement de la France à l'étranger et à son attractivité par la qualité de nos domaines skiables et illustrent la capacité de la France à accueillir des événements mondiaux comme les JO. Cependant, face au changement climatique, les enjeux d'adaptation et de transition pour le secteur sont importants. Le réchauffement climatique, beaucoup plus rapide en montagne qu'en plaine, fragilise le modèle du ski et oblige à se poser la question du développement touristique autrement. Quel modèle de tourisme pour demain en montagne ? Quelle bascule vers un tourisme quatre saisons ? Quels choix de développement et comment ? La montagne dispose de nombreux atouts à mettre en valeur. Elle suscite d'ailleurs un engouement certain de par les images qu'elle véhicule de bien-être et d'espaces naturels.

Avec :

- Frédérique Espagnac, vice-présidente de l'ANEM, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques
- Jeanine Dubié, ancienne présidente de l'ANEM
- Jean-Marie Bernard, président du Conseil départemental des Hautes-Alpes
- Emmanuel Correia, maire d'Anzat-le-Luguet et président de Montagnes Massif central
- Emmanuelle George, chercheure en économie territoriale à l'INRAE – LESSEM

❷ Nos futurs durables : le défi de l'attractivité

↳ Le jeudi 10 octobre de 16h45 à 18h15

La montagne est identifiée comme un territoire touristique d'excellence qu'il ne faut surtout pas réduire à l'activité touristique hivernale. Les territoires de montagne ont d'autres potentiels de développement économique tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, la sylviculture, la réindustrialisation décarbonée, le déploiement des énergies renouvelables, les activités de services… C'est en créant des synergies entre tous : élus locaux, acteurs économiques, habitants et pouvoirs publics que nous arriverons à valoriser les nombreux atouts, à développer des innovations et des expérimentations. Maintenir les populations déjà présentes, en attirer de nouvelles, cela se fera à la condition d'offrir à tout un chacun des logements à bonnes performances énergétiques, à un coût abordable, des services publics de proximité et de qualité, des transports décarbonés organisés et l'accès au numérique pour accompagner le télétravail. Cette table ronde sera l'occasion de présenter des acteurs locaux, élus et professionnels qui portent la volonté de diversifier les activités économiques de nos territoires, parce que leur souhait est de garder une montagne vivante, créatrice d'emplois et de richesses.

Avec :

- Pascale Boyer, présidente de l'ANEM
- Frédérique Massat, directrice générale des services du syndicat départemental des énergies de l'Ariège, ancienne présidente de l'ANEM
- Chantal Eyméoud, vice-présidente à la Région Sud en charge du Plan Montagne
- Frédéric Ségart, premier adjoint de la commune de Cilaos
- Philippe Wahl, président directeur général du Groupe La Poste
- Michel-Francois Delannoy, directeur du département Appui aux territoires du Groupe Caisse des dépôts

© OT Le Dévoluy

↖ Superdévoluy (05)

❸ La montagne au défi : urbanisme, simplifier sans compromis

↳ Le vendredi 11 octobre de 10h00 à 11h30

Le 40e anniversaire de la loi Montagne nous offre une occasion d'évaluer son impact au fil des décennies et de réfléchir à ses éventuels ajustements. Depuis son adoption en 1985, cette loi a permis à la montagne de trouver un équilibre harmonieux entre développement et protection de ses espaces. En maîtrisant l'urbanisation, les montagnards se sont imposés comme des pionniers en matière de protection de leur environnement, riche par ses paysages et sa biodiversité, tout en continuant leur développement économique, touristique et agricole.

Pourtant, aujourd'hui, parler de développement de la montagne suscite de vifs débats. Les tensions sociales autour des projets d'aménagement sont de plus en plus fréquentes et concernent tous les projets, qu'ils soient de portée nationale ou locale. Par ailleurs, les élus locaux doivent naviguer dans un environnement législatif de plus en plus complexe. La sédimentation réglementaire en matière d'urbanisme rend les documents de planification difficiles à produire, à gérer et à appliquer. Cette complexité croissante entraîne une multiplication des contentieux et des annulations, souvent sur la base de loi Montagne elle-même.

Tous ces constats amènent à s'interroger sur les évolutions du droit commun en matière de protection de l'environnement et sur la pertinence des règles d'urbanisme de la loi Montagne. Autrefois avant-gardiste, la loi Montagne serait-elle aujourd'hui dépassée par un droit commun en constante évolution ? Devons-nous réévaluer ses dispositions à la lumière des nouveaux impératifs environnementaux et des besoins de développement des régions montagneuses ?

Enfin, cette table ronde explorera la question cruciale de l'aceptabilité sociale des projets d'aménagement face à une opposition croissante. Comment concilier les impératifs environnementaux avec les besoins de développement de nos territoires montagneux ? Cette interrogation centrale guidera les échanges entre nos intervenants – experts, enseignants-chercheurs et élus – afin de tracer des pistes de solutions durables pour l'avenir de nos montagnes.

Avec :

- Jean-Pierre Vigier, secrétaire général de l'ANEM, député de la Haute-Loire
- Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, ancienne présidente de l'ANEM
- Victor Berenguel, maire de Savines-le-Lac
- Sophie Verney, maire de Montricher-Albanne
- Bernadette Guyon-Benoite, directrice au sein d'Algoé Consultants
- Mikaël Chambru, maître de conférences en sciences sociales à l'Université de Grenoble Alpes

Pour vous inscrire au Congrès de l'ANEM les 10 et 11 octobre 2024, scannez le QR code ci-contre :

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EST EN MARCHE, ENGIE Y CONTRIBUE CHAQUE JOUR.

Pour lutter contre le réchauffement climatique et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les capacités d'énergies renouvelables devront être multipliées par 3 dans le monde d'ici 2030. Pour y contribuer, ENGIE accélère sa trajectoire de décarbonation ainsi que la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique, et consacre plus de 80% de ses investissements de croissance au développement du système énergétique de demain. ENGIE, ce sont 97 000 femmes et hommes qui s'engagent chaque jour pour faire de la transition énergétique une réalité. #AgissonsEnsemble

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

*D'émissions de gaz à effet de serre de la production d'énergie d'ENGIE en 2023, par rapport à 2017, dans le monde. Source : rapport intégré ENGIE, 2024.
**Par rapport à 2017, dans le monde. Source : rapport intégré ENGIE, 2024.
Plus d'infos sur engie.com/on-est-ici-dans-la-transition-energetique

ENGIE : SA AU CAPITAL DE 2435285011€ - RCS NANTERRE 542107651. © Nicolas Pollet-Villard.